

TOURRETTES-SUR-LOUP



Conseil Municipal de la Commune de Tourrettes sur Loup

**Séance ordinaire
du vendredi 21 mars 2025**

PROCES-VERBAL

**Ordre du jour
de la réunion du Conseil Municipal
du vendredi 21 mars 2025
18 heures**

ADMINISTRATION GENERALE

- * Compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2025
- * Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 16 janvier 2025

FINANCES

- 1/ Débat d'orientations budgétaires – Exercice 2025
⇒ **CPW + MLM**

FONCIER

- 2/ Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune - Exercice 2024
⇒ **JLD**

DEVELOPPEMENT DURABLE

- 3/ Lutte contre dépôts sauvages – Appel à Manifestation d'Intérêt – Région Sud – Autorisation
⇒ **GP**
- 4/ Identification et stérilisation des chats libres sans propriétaires – Fondation 30 Millions d'Amis – Convention - Campagne 2025 – Autorisation
⇒ **GP**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5/ Loi « Climat et résilience » - Mise en oeuvre opérationnelle - Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols
⇒ **MLM**

RESSOURCES HUMAINES

- 6/ Tableau des effectifs – Complément à la délibération du 16 janvier 2025 – Approbation
⇒ **MLM**
- 7/ Mise à disposition d'un agent communal – SIPL – Approbation
⇒ **MLM**

Conseil Municipal de la Commune de Tourrettes sur Loup

Séance ordinaire du vendredi 21 mars 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un mars, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont assemblés, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric POMA.

Il est 18h00 Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au public, aux élus, aux agents et à la journaliste de Nice Matin. Il désigne comme

Secrétaire de séance : Nathalie VALGELATA-DALCHER qui procède à l'appel nominal

Nombre de membres en exercice : 27

ETAIENT PRESENTS : Messieurs POMA – DALCHER - Mesdames DE QUERO - PIERRAT - Monsieur WALLAERE - Madame VALGELATA - Monsieur MOREAU - Mesdames PELLEGRINO – BARADE - Monsieur CAUVÉ-FALCO - Madame YOUSSEF - Messieurs CALLET – BOUIX – JERIB I-Mesdames LACQUA – HERING – GAVACHE - Monsieur RAIBAUDI - Madame BLANCHARD

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du Code général des collectivités territoriales : Elisabeth DUBOIS ayant donné pouvoir à Sébastien MOREAU, Lauren JASSIN ayant donné pouvoir à Anne DE QUERO, Samuel GARCIA ayant donné pouvoir à Michel WALLAERE

Absents : Messieurs DICHARRY-LENOIR, Madame SKRABO-CRISTINA

Absents excusés : Messieurs BENINI - MONCHO

A l'issue de l'appel, le quorum est atteint et la séance est ouverte à 18h02. Monsieur le Maire rappelle que la séance est enregistrée.

Présents : 19/ procurations : 3/ absents : 3/ absents excusés : 2

* Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 16 janvier 2025
Il est soumis à l'Assemblée délibérante le compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2025.

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

Arrivée de Marc MONCHO à 18h05

Présents : 20/ procurations : 3/ absents : 3/ absent excusé : 1

* Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 16 janvier 2025.

A la date d'envoi du dossier du Conseil (soit le 14 mars 2025) :

15/01/2025 Vente concession trentenaire LEGASTELOIS
28/01/2025 Vente concession quinquennale VENTURA
12/02/2025 Déclaration sans suite du marché de travaux d'installation de la Fibre

Monsieur BOUIX : à quoi correspond ce marché de fibre ?

Monsieur DALCHER : nous avons anticipé un lancement de consultation pour raccorder, de manière physique, par un réseau fibre, qui serait domestique et propre à la commune, le Centre Technique Municipal, avec les installations de routage situées sur le parking de la Madeleine. Les résultats de la consultation n'étant pas satisfaisants, cela a été classé sans suite. A la demande du maire, nous sommes en train de travailler sur une autre solution de raccordement qui serait satellitaire. Je ne vous en dis pas plus puisque je n'ai pas plus de précisions.

Madame HERING : il y a une erreur de date sur le dernier conseil municipal : c'était le 15/01 et non le 16/01, puisque vous évoquez une décision du 15/01.

Monsieur le Maire : le conseil municipal était effectivement le 16/01. Simplement, comme le dossier du conseil municipal a été envoyé avant le 15/01 à savoir le 9 janvier, la décision du 15/01 ne pouvait pas y être intégrée. Avez-vous d'autres remarques sur ces décisions du Maire ? Non, nous allons pouvoir passer à l'ordre du jour n°1

FINANCES

**Ordre du jour n°1 : Débat d'orientations budgétaires – Exercice 2025
2025/04**

Monsieur le Maire : mes chers collègues, vous avez reçu évidemment le dossier que vous avez consulté avec intérêt. C'est le dernier budget de la mandature puisque, sauf avis contraire de l'Etat, les prochaines élections municipales sont programmées au mois de mars 2026. Ce sera donc, comme il est de coutume à l'équipe suivante, d'établir le budget de l'année d'après. En attendant, le travail continue et continuera jusqu'au dernier jour et il reste encore beaucoup de choses à faire.

D'ailleurs, vous allez pouvoir le constater par vous-même au travers de la présentation du ROB.

*Pour informer les personnes du public, chaque année, il est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants de présenter dans un premier temps un **Rapport d'Orientation Budgétaire** qui va permettre un débat entre les membres du conseil municipal et qui n'est pas soumis au vote. Ce sera le budget primitif qui sera voté, le jeudi 10 avril, et le vote du budget qui a quelques modifications à la marge décidées ce soir devrait être conforme à ce qui va vous être présenté aujourd'hui.*

Donc, dans ce rapport d'orientations budgétaires qui a été envoyé aux membres de ce conseil pour consultation, je vais reprendre les 3 thématiques afin que vous, Mesdames et Messieurs du public, puissiez également suivre et comprendre ce rapport.

Donc, les 3 thématiques s'articulent autour du contexte dans lequel évolue notre commune. L'analyse rétrospective des comptes administratifs, de 2020 à 2024, sera intéressante puisqu'elle nous permettra d'avoir une photographie de notre mandat. Et puis, les éléments prospectifs pour 2025 qui détermineront la construction du budget primitif qui sera au vote le 10 avril prochain.

Avant cela, je voudrais remercier Gwendoline CHOUDAR, la directrice du Pôle Ressources et Cathy PELLEGRINO, mon adjointe aux finances, pour le gros travail qui a été accompli et préparé depuis plusieurs mois, car la préparation du budget est quelque chose qui demande beaucoup de temps. En effet, depuis plusieurs semaines, les services sont chargés, plus spécifiquement, de la partie fonctionnement et les élus, quant à eux, ont la partie investissement.

Donc, vous imaginez bien qu'il y a de nombreuses réunions de travail, à la fois de pré-arbitrage avec le maire et le Directeur général des services pour le fonctionnement et avec les élus délégués pour l'investissement. Ensuite viennent les arbitrages définitifs auxquels sont associés le DGS et le Premier adjoint. Ce sont ces arbitrages définitifs qui vous sont présentés ce soir. Donc, le rapport d'orientations budgétaires traduit la politique de l'équipe municipale.

L'acte qui va autoriser les recettes et les dépenses de l'année est un acte prévisionnel, qui peut être modifié en cours de route par le conseil municipal. Mais là encore, généralement, les modifications restent assez exceptionnelles.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante. Ce qui est intéressant de savoir c'est qu'en cas d'excédent de recettes par rapport aux dépenses, cet excédent peut être utilisé pour rembourser le capital emprunté ou constituer de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus. La section financement, elle présente les programmes nouveaux ou en cours de travaux, les dépenses concernant les capitaux empruntés ou encore les acquisitions immobilières.

*La première thématique reste le **contexte économique**. Cela peut paraître un peu surprenant, mais le contexte international impacte directement notre budget. La croissance et l'inflation mondiale, la santé économique de nos voisins européens, les politiques économiques,*

notamment des USA, la situation géopolitique, qu'on va dire instable, avec la guerre en Ukraine, au Moyen-Orient, et bien tout cela, sont d'autant de paramètres qui viennent influencer le coût de l'argent, le coût des matières premières et les subventions qui nous sont octroyées, en autres.

Sur un plan national, la conjoncture économique française et les perspectives restent proches de la zone euro. Selon l'OCDE, le taux de croissance estimé en 2024 à 1,1% sera de 1,2 % en 2025. Ces taux sont en voie de dégradation. L'hypothèse retenue par le gouvernement pour le projet de loi de finances 2025 est 1,1% pour chacune des deux années 2024 et 2025.

Cela a l'air à la marge, mais cela a des incidences. Pour autant, le ralentissement de l'inflation se confirme. Selon les projections de la Banque de France, l'inflation devrait s'établir à 2,4% en 2024 et retomber à 1,6% en 2025.

Ce qui est intéressant de se rappeler, c'est que l'inflation était de 5,9% en 2022 et 5,7% en 2023. Depuis 2020, l'inflation cumulée s'élève quand même à 17%. Information sur notre endettement public qui, quand même, dépasse les 115% du PIB, avec les efforts demandés par le gouvernement.

Et puis on peut noter, on l'a vu, une dégradation des affaires, avec des incertitudes liées aux tensions commerciales mondiales, les difficultés rencontrées par de nombreux secteurs économiques. Il y a eu des annonces de plans sociaux. Cela souligne effectivement la fragilité de la situation interne et le risque, on peut dire, récessif. Se rajoute à cela, au vu de l'instabilité de la politique française depuis la dissolution de l'Assemblée Nationale le 9 juin dernier, l'incertitude pour le budget 2025.

Alors, sur un plan communal, grâce aux efforts fournis ces deux dernières années, notamment sur la priorisation des dépenses d'investissement, l'encadrement de la masse salariale, la rationalisation des dépenses de fonctionnement, et disons-le aussi la fiscalité locale, la commune, vous allez le voir tout à l'heure, présente des ratios positifs, en particulier dans sa capacité d'autofinancement. C'est plutôt une bonne nouvelle au vu du contexte. En tout cas, même si la collectivité a pu améliorer sa capacité d'autofinancement depuis 2023, il convient de rester prudent sur les prévisions de dépenses.

Sur le plan des ressources humaines, la revalorisation de trois points de la contribution employeurs sur les cotisations retraite, qui se renouvellera chaque année jusqu'en 2028, a un effet important sur le chapitre 012. Vous le verrez tout à l'heure.

Enfin, pour les travaux, comme pour les projets gérés en autorisation de programme, l'évolution des prix conduira à des révisions et des augmentations d'enveloppes à projets constants. Vous êtes, Mesdames et Messieurs du public, impactés dans la vie sur le prix de l'énergie, des matières premières. Et la commune, c'est la même chose. La préparation du budget 2025 reste donc prudente. On se veut néanmoins un peu plus ambitieux au niveau des investissements, puisqu'au vu du remboursement total de l'emprunt lié au financement de l'acquisition du Caire fin 2024, nous avons un peu plus de marge. Voilà pour le contexte.

Sur l'analyse rétrospective, regardons l'évolution de nos recettes et de nos dépenses tant sur le plan du fonctionnement que de l'investissement par la présentation des comptes administratifs. Je vous rappelle que les comptes administratifs sont votés par le conseil municipal, ce qui, quelque part, permet à la fois la transparence et la responsabilité des élus envers les citoyens. Ces comptes sont évidemment publics, ils paraissent dans tous les comptes rendus de nos conseils municipaux, et ils sont, de plus, validés par la Direction Générale des Finances Publiques qui certifie la régularité comptable de toutes les écritures.

Je vous rappelle également que, dans cet esprit de transparence, j'ai souhaité depuis 2020 mettre en place une commission municipale des finances qui est composée d'élus de la majorité mais d'élus d'opposition, puisque Madame HERING, ici présente, siège à cette commission. C'est une commission qui, là encore, permet quelques réajustements avant de venir vous présenter les documents.

Projection par Monsieur le Maire du tableau « **Evolution DGF** »

EVOLUTION DGF	2020	2021	2022	2023	2024	Projection 2025
74111 - Dotation forfaitaire	115 709	95 957	68 979	70 137	66 089	65 000
741121 - Dotation solidarité rurale	71 524	72 951	76 063	87 897	94 472	95 000
TOTAL DGF	187 233	168 908	145 042	158 034	160 561	160 000
Evolution par année en euros		- 18 325	- 23 866	12 992	+ 2 527	- 561
Evolution par année en %		- 9,79 %	14,13%	+ 8,96 %	+ 1,59%	- 0,35%
Evolution par rapport au montant de référence 2020 en euros		- 18 325	- 42 191	- 29 199	- 26 672	- 27 233
Evolution totale 2020/2025 en %						- 14,54%

Cette analyse rétrospective commence par la présentation des dotations de l'Etat. La dotation globale de fonctionnement (DGF) comprend une dotation forfaitaire et une dotation de solidarité rurale. Au vu de ce que je vous ai dit précédemment, la proposition pour 2025 prévoit une dotation forfaitaire en légère baisse par rapport à 2024. Il faudra attendre la notification 2025 pour confirmer le montant réel de 2025. Là encore, nous restons prudents. Si vous remarquez, en fait, depuis 2020 la dotation forfaitaire fond comme neige au soleil. Heureusement que la DSR, la dotation solidarité rurale vient compenser. Notons quand même que depuis 2020, ce n'est pas grand-chose, mais c'est quand même important pour notre commune. Nous avons une baisse de 15% des dotations de l'Etat, ce qui correspond à 27 000 € en moins.

FPIC : Fonds de Péréquation Communale

EVOLUTION FPIC	2020	2021	2022	2023	2024	Projection 2025
7392221 -FPIC	110 117	109 377	97 252	102 041	111 565	110 000
Evolution par année en euros		- 740	- 12 125	4 789	9 080	- 1 565
Evolution par année en %		- 0,67 %	- 11,09%	4,92 %	9,33%	- 1,4%
Evolution par rapport au montant de référence 2020 en euros		- 740	- 12 865	- 8076	1148	- 117
Evolution totale 2020/2025 en %						- 0.1%

Qu'est-ce que le fonds de Péréquation Communale ? Une péréquation est une répartition équitable entre les collectivités. Il est affecté aux intercommunalités puis ensuite réparti entre les différentes communes membres. Les contributions à ce fonds sont proportionnelles à la

richesse des communes et les communes les moins riches en bénéficient. Donc, nous serons prélevés, au titre de ce FPIC, de 110 000 € en 2025. Nous avons que les chiffres de 2021, mais cela reste stable depuis 2020.

NOTA : Lors des échanges, Mesdames GAVACHE et HERING ont fait remarquer qu'il y avait des erreurs d'affichage dans les tableaux FPIC et SRU qui ne permettent pas de rendre compte correctement de l'évolution de la situation depuis 2020. Monsieur le Maire et Monsieur le Premier Adjoint rappellent qu'il s'agit d'une rétrospective 2021/2025 et que cela ne change rien aux résultats.

⇒ Les tableaux présentés pour le FPIC et SRU dans ce procès-verbal intègrent les chiffres de 2020.

SRU

EVOLUTION PRELEVEMENT SRU	2020	2021	2022	2023	2024	Projection 2025
739116 - Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	125 020	29 898	136 328	131 569	226 176	91 000
Evolution par année en euros		-95 122	106 431	-4 759	94 607	-135 176
Evolution par année en %		-76,09 %	+355,98%	- 3,49 %	71.9%	- 59.6%
Evolution par rapport au montant de référence 2020 en euros		-95 122	11 308	6 549	101 156	- 34 020
Evolution totale 2020/2025 en %						+27.2%

L'arrêté préfectoral du 15 décembre 2023 a prononcé la carence de la commune pour une durée de 3 ans, ainsi qu'une majoration de la pénalité à hauteur de 100%. Nous avons été notifiés, le 28 février 2024, du montant du prélèvement net 2024 de 144 002,57 euros et de la majoration de 82 173,40 euros soit un montant total de 226 175,97 euros. Ces chiffres n'apparaissent pas. Je vais vous expliquer pourquoi.

En novembre 2023, nous avons signé une convention avec MFP, Maison Familiale de Provence, concernant le programme de construction de 40 logements sociaux route des Valettes. Il y a eu un surcoût lié entre autres à l'aménagement de l'accès depuis la RD 2210, soucieux de voir aboutir cette opération, nous prévoyons donc un financement du projet à hauteur de 150 000 euros par an pendant 3 ans. L'avantage de ce surcoût c'est de nous permettre de réduire nettement le montant du prélèvement SRU à compter de 2025 et ce jusqu'en 2027 inclus.

Le prélèvement de 2025 a été fixé à 162 848,25 euros et la majoration à 77 543,77 euros soit un total de de 240 391,92 euros desquels pourra être déduite la somme de 150 000 euros.

Je vous propose de passer à l'analyse prospective (projection du tableau par Monsieur le Maire).

Chap	Recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
013	Atténuation de charges (dont personnel)	69 213	54 000	34 101	13 030	8 379
70	Prestations de services	625 453	550 004	569 650	579 815	752 666
73	Impôts et taxes	3 764 038	3 864 046	4 256 511	507 673	434 623
731	Fiscalité locale				4 056 509	4 529 821
74	Dotations / Subventions	603 201	514 797	416 522	535 602	485 014
75	Autres produits	32 541	33 351	41 251	339 399	117 696
77	Produits exceptionnels	396 396	10 948	288 261	74 064	1 033 009
	dont cession immo	376 774		250 214	72 358	1 031 514
76	Produits financiers					0
78	Reprise sur provisions	4 270		16 603	19 440	0
042	Opération d'ordre (liées cessions immo/travail sur actif)	14 284			10 161	890
	SOUS-TOTAL	5 509 396	5 027 146	5 622 899	6 135 694	7 362 099
002	Excédent de fct reporté	297 837	256 628	330 462	530 832	814 945
	TOTAL	5 807 233	5 283 774	5 953 361	6 666 525	8 177 044

Donc là, pour le coup, nous avons bien les années de 2020 à 2024. Vous avez là, Mesdames et Messieurs du public, le tableau synthétique.

Chapitre 13 : ce sont les recettes de fonctionnement dont le remboursement des arrêts maladie. C'est quelque chose de relativement à la marge.

Chapitre 70 : ce sont les prestations de service, c'est tout ce qui concerne les ventes de repas, l'occupation du domaine public, le loyer des antennes installé notamment sur le toit de la mairie, ce sont des rentrées d'argent. Vous constaterez que ces prestations de service ont augmenté près de 173 000 euros entre 2023 et 2024.

Cette augmentation est principalement liée :

- à l'application de la nouvelle tarification de l'occupation du domaine public, que nous avons revue ensemble,
- au renouvellement du matériel du parking de la Libération, qui a permis de résoudre de nombreux dysfonctionnements et qui a permis d'encaisser près de 50 000 euros supplémentaires,
- il faut également noter l'augmentation de la fréquentation des services périscolaires qui a permis de générer 40 000 euros de recettes supplémentaires en 2024,
- et l'augmentation du remboursement du SIPL à la commune permet une recette complémentaire de 60 000 euros pour 2024.

Chapitre 73-731 : ce sont les recettes fiscales. Il y a un petit décalage avec le changement d'intitulé avec l'arrivée de la M57, il y a 2 ans.

Le chapitre 73 est en baisse en 2024 par rapport à 2023 en raison de la baisse de produit des droits de mutation pour un montant de 73 000 euros environ, Nous avons moins vendu de maisons sur la commune.

Le chapitre 731, la fiscalité directe locale est, quant à lui, en nette progression en 2024, puisqu'on note 500 000 euros de recettes supplémentaires. Cela est dû à la revalorisation des taux de fiscalité que nous avons votée l'année dernière, et ce qui amène 500 000 euros de plus dans les caisses de la commune. Pour votre information, la taxe sur les résidences secondaires nous permet de percevoir plus de 405 000 euros par an. Ce n'est pas rien. La taxe de séjour en 2024 s'élève à 110 000 euros.

Chapitre 74 : dotations et subventions, c'est essentiellement la dotation de la CAF.

Chapitre 75 : produits de gestion courante. En fait, ce sont les loyers perçus pour les bâtiments communaux que nous louons. En 2023, nous avons bénéficié d'un boni de liquidation de la crèche la Farandole pour un montant de 250 000 euros. Est imputé également sur ce chapitre, une redevance de 48 000 euros pour la mise à disposition des locaux de la crèche la Farandole.

Le chapitre 77 concerne les ventes de terrains. Il a augmenté en 2024 pour un montant de 960 000 euros. Cela est dû à la cession d'une partie du domaine du Caire à la CASA pour un montant de 940 000 euros, et la vente d'un bâtiment impasse de l'Hôpital pour la somme de 90 000 euros.

Vous m'arrêtez si jamais vous avez besoin de précisions.

Chap	Dépenses fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
011	Charges à caractère général	1 554 657	1 307 245	1 414 756	1 539 530	1 670 508
012	Charges de personnel	2 280 338	2 306 914	2 473 642	2 599 368	2 664 526
65	Autres charges	490 186	523 605	501 857	551 363	564 236
66	Charges financières	69 645	62 177	79 888	94 874	124 918
67	Charges exceptionnelles	4 272	18 911	29 280	300	0
68	Provisions		16 603	19 440	15 218	0
014	FPIC	110 117	109 377	97 252	102 041	111 565
014	Prélèvement art 55 loi SRU	125 020	29 898	136 328	131 569	226 176
014	Reversement redevances agence de l'eau	125 053	3 822			
014	Reversement trop perçu (CUI, TH ...)	1759	1 679	4656	7 186	36
042	Dotation aux amortissements	398 501	418 965	415 216	465 527	448 387
042	Ecritures liées aux cessions immo	391 058		250 215	82 520	1 031 514
	TOTAL	5 550 606	4 799 196	5 422 530	5 589 496	6 841 866

12

Chapitre 011 : ce sont toutes les dépenses à caractère général : électricité, dépenses alimentaires. En 2024, on note une hausse sur les prestations de service notamment les repas avec 8% d'augmentation, ainsi que le marché de l'IFAC (périscolaire et ALSH) puisque nous avons augmenté la capacité d'accueil permettant ainsi une hausse de la fréquentation, une demande des familles. Cela a représenté un coût de 30 000 euros, 70 000 euros de participation au fonctionnement de la crèche, 30 000 euros supplémentaires ont été rajoutés à l'entretien des voiries communales (élagage des arbres, réparation des routes).

Chapitre 012 : charges de personnel. Il poursuit sa progression, notamment avec la prise en compte en année pleine d'agents arrivés en cours d'année 2023, dont l'équipe d'entretien des bâtiments communaux que nous avons constituée suite à l'abandon du marché en 2023, plus également une politique de revalorisation salariale.

Chapitre 65 : autres charges. C'est notre participation aux syndicats : au SIVOM du Pays de Vence, au SIPL, au SICTIAM, les subventions aux organismes extérieurs, le CEN PACA avec le paiement de deux années de convention (7 000 euros) et également au CCAS avec plus de 6 000 euros.

En 2024, nous avons prorogé l'emprunt relais lié à l'acquisition du Domaine du Caire. Cela a conduit à environ 15 000 euros supplémentaires d'intérêts en raison d'une augmentation conséquente du taux d'intérêt lors de la prorogation de 0,8 à 3,94%. Ce chapitre devrait revenir à la normale grâce au remboursement de l'emprunt relais en décembre 2024 à hauteur de 1 million d'euros.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles. Ce sont les titres annulés sur les exercices antérieurs. 2024 n'a pas connu de dépenses sur ce chapitre.

Chapitre 68 : constitution d'une provision pour créances douteuses à la demande du comptable public. En 2024, nouvelle méthode de travail d'un nouveau conseiller aux décideurs locaux, à savoir ne faire que des dotations complémentaires à l'enveloppe déjà constituée si nous en avons la nécessité. Il n'a pas été nécessaire de mobiliser ce chapitre en 2024.

Le FPIC et le SRU, nous en avons déjà parlé.

Petit zoom sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Evolution dépenses réelles	2020	2021	2022	2023	2024
Chap 011, 012, 65, 66, 67, 014, 68	4 761 047	4 380 229	4 757 099	5 041 449	5 361 965
Evolution par année en euros		- 380 818	+ 376 870	+ 284 350	+320 516
Evolution par année en %		- 8 %	+ 8.6 %	+ 6 %	+ 6.36%
Evolution sur la période en euros					+ 600 918
Evolution sur la période en %					+ 12.62%

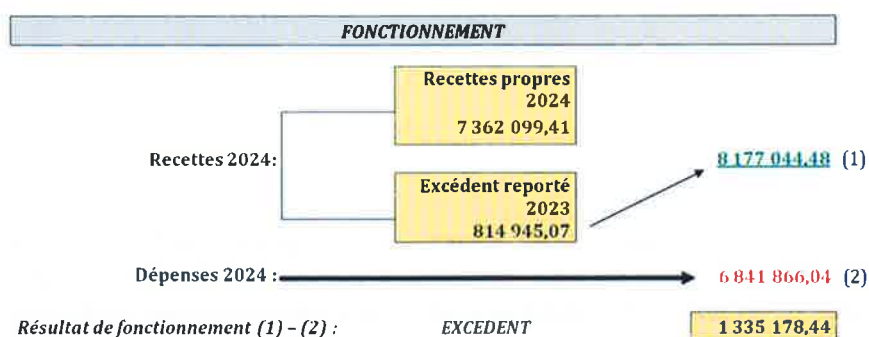
En 2024, l'évolution reste sur le même rythme qu'en 2023, 6,36%. Cela s'explique principalement par la hausse des prestations de service, le marché du périscolaire, la participation à la DSP de la crèche et l'intégration des nouveaux agents pour la reprise en régie du nettoyage des bâtiments communaux. Par ailleurs, bien que l'inflation ait fortement ralenti, comme évoqué auparavant, en 2024, elle demeure toujours impactante pour notre budget.

Petit zoom sur l'évolution des recettes

Evolution recettes réelles (hors produits de cessions)	2020	2021	2022	2023	2024
Chap 013, 70, 73, 74, 75, 77, 78	5 118 338	5 027 146	5 372 685	6 053 174	6 328 200
Evolution par année en euros		-91 192	345 539	680 489	275 026
Hors recette exceptionnelle (boni de liquidation)				425 205	
Evolution par année en %		-1,78 %	+6,87 %	+12,67 %	+4,54%
Hors recette exceptionnelle (boni de liquidation)				7,91%	
Evolution sur la période en euros					+ 1 209 682
Hors recette exceptionnelle (boni de liquidation)					
Evolution sur la période en %					+ 23,64%

Après deux années de baisse des recettes, principalement due à la crise sanitaire et au soutien accordé au tissu économique du village, les recettes ont connu une nette reprise en 2022, notamment grâce à la majoration de la taxe sur les résidences secondaires en 2021. L'évolution positive de 2024 est liée au dynamisme fiscal du fait de l'évolution des impôts l'année dernière.

Synthèse des recettes et dépenses de fonctionnement pour 2024 :



Les recettes propres de fonctionnement pour 2024 s'élèvent à 7 362 099 euros, nous avons reporté un excédent de 814 945 euros, ce qui nous fait un total de recettes de 8 177 044. Nos dépenses s'élèvent à 6 841 870 euros, ce qui nous permet là encore de dégager un excédent non négligeable d'1 335 078 euros. Cet excédent que nous allons pouvoir le mettre au service des nos investissements, ce qui est la preuve d'une bonne santé financière du fonctionnement.

Avez-vous des questions ? Non, nous continuons sur l'investissement section recettes

Chap	Recettes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
040	Produits de cessions	391 058		250 215		1 031 514
10	FCTVA	339 356	247 429	56 149	47 296	105 314
	Taxe aménagement	29 351	158 449	200 817	290 836	161 655
1068	Excédent fct capitalisé	468 827		154 117	57 071	262 085
13	Subventions	818 152	406 811	471 112	811 602	352 096
040	Opération d'ordre entre section	2169	2169	2169		2 169
040	Amortissements	396 332	416 796	413 047	548 047	446 218
041	opérations patrimoniales		79 907	2 010 375		1 815
16	Emprunt	0	1 180 000	1 000 000	0	0
20	Immobilisations corporelles	4 500			349	
23	Remboursement solde espace Ceuzin/ sub logt sociaux			83 120		75 227
	SOUS-TOTAL	2 449 746	2 491 562	4 641 121	1 755 200	2 438 092
001	Excédent invest. reporté		121 623		794 962	
	TOTAL	2 449 746	2 613 184	4 641 121	2 550 162	2 438 092

Chapitre 10 : la taxe d'aménagement qui est en baisse par rapport aux autres années en raison d'un ralentissement des constructions sur la commune, puisqu'il est de plus en plus compliqué de construire sur notre commune.

Chapitre 024 : produits de cession. Nous avons vendu à la CASA en 2024 les terrains du Caire pour 940 000 euros, l'impasse de l'hôpital pour 90 000 euros. Nous avons procédé à un échange de terrain à la Camassade pour 1 500 euros

Le chapitre 13 correspond à l'évolution des subventions d'investissement reçues. La hausse importante de 2023 est liée à l'octroi par le Conseil Départemental d'une subvention de 500 000 euros pour l'acquisition du CAIRE.

Chapitre 16 : aucun emprunt pour 2023 et 2024

Investissement section dépenses

Chap	Dépenses	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
1641	Remboursement d'emprunts	202 704	1 103 983	241 256	1 122 524	1 256 363
16878	Acquisition échelonnée du Caire			1 000 000	1 000 000	
10	Remboursement TLE					
10	Apurement compte 1069 Passage M57			14 180		
13	Remboursement DETR			6 284		1 521
20/21/23	Etudes / Travaux / Acquisitions	1 590 414	1 513 256	375 659	796 838	913 110
204	Subventions équipement versées, notamment SIPL et logt sociaux	113 943	114 443			150 000
040	Transfert entre sections (reprises amortissements/moins values...)	14 284			10 162	890
041	Opérations patrimoniales		79 907	2 010 375		1 815
	SOUS-TOTAL	1 921 345	2 811 589	3 647 754	2 929 524	2 323 699
001	Déficit invest. reporté	406 778		198 405		379 362
	TOTAL	2 328 123	2 811 589	3 846 159	2 929 524	2 703 061

Chapitre 16-41 : remboursement du capital de la dette : en 2021, 2023 et 2024 le volume de remboursement s'explique par le remboursement d'emprunt relais à hauteur, respectivement, de 900 000 euros, de 879 000 euros et 1 million d'euros. Entre 2020 et 2024, sur ce chapitre,

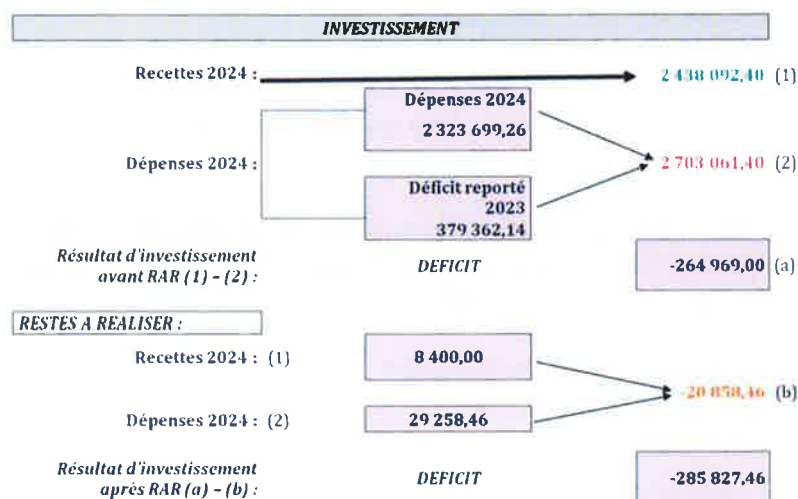
hors remboursement d'emprunt relais, l'évolution s'explique par l'échéance constante des contrats courants. Le remboursement de capital reste donc stable ou augmente au fil des ans, tandis que le remboursement en intérêts diminue.

Chapitre 204 : ce sont les subventions d'équipement que nous versons. Les 150 000 euros que vous voyez apparaître concerne la convention signée, avec Maison Familiale de Provence pour le programme de construction des logements sociaux, qui prévoit un financement du projet à hauteur de 150 000 euros par an pendant 3 ans, ce qui viendra en déduction de notre pénalité SRU.

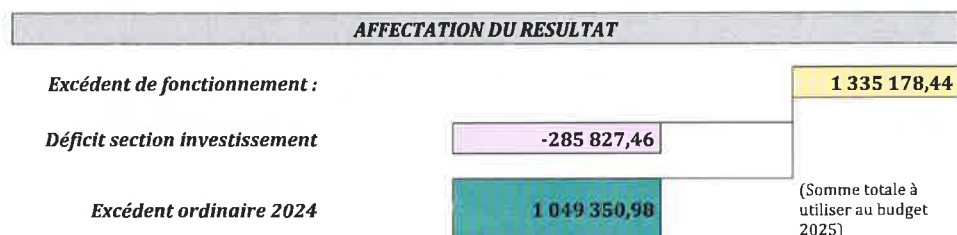
Chapitre 20/21/23 : études sur les travaux, les acquisitions.

2024 a donc été une année également contrainte avec le remboursement, sur fonds propres, de l'emprunt relais souscrit en 2022 pour le financement de l'acquisition du Domaine du Caire à hauteur de 1 million d'euros.

Synthèse des recettes et dépenses d'investissement pour 2024 :



Concernant l'investissement, les dépenses s'élèvent à 2 323 700 euros. A cela s'ajoute notre déficit de l'année dernière de 379 000 euros, ce qui nous fait un total en dépenses de 2 703 061,40 euros. Les recettes en investissement étaient de 2 438 092,40 euros, ce qui nous donne un déficit de 264 969 euros. Par ailleurs, nous avons des restes à réaliser, 8 400 euros en recettes et 29 258 euros en dépenses, ce qui porte donc notre déficit d'investissement à 285 827,46 euros.

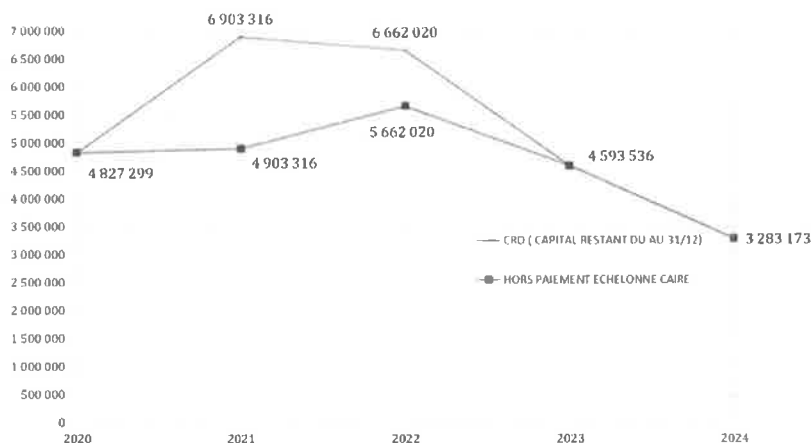


Avec un déficit de la section d'investissement de 285 827,46 euros mais un excédent de fonctionnement de 1 335 178,44 euros, nous dégageons en 2024 un excédent de 1 049 350,98 euros. Ce résultat, vous vous en doutez bien, sera reporté en 2025 en recettes de fonctionnement.

J'ai fait le choix de consacrer l'intégralité de cette somme à de l'investissement, afin de faire des travaux sur la commune, à laquelle s'ajouteront un certain nombre d'enveloppes, ce qui nous amènera à un montant total de 1 360 000. Notre gestion rigoureuse nous donne des possibilités supplémentaires en investissement et nous permet, également, de ne pas avoir recours à l'emprunt.

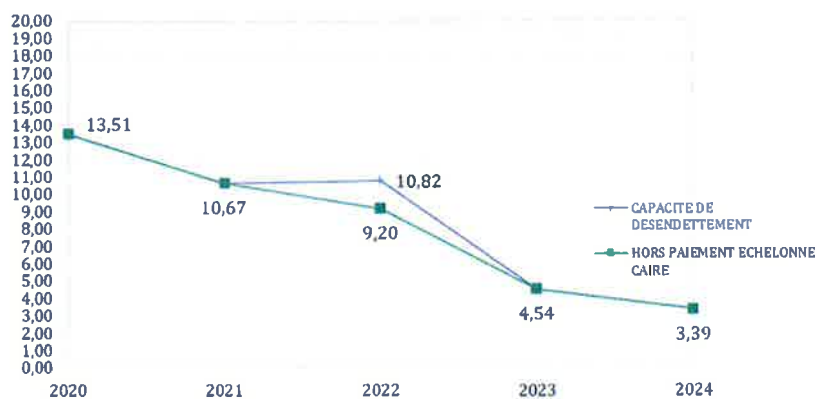
Justement, sur l'emprunt, c'est intéressant de voir son évolution pour la commune au travers de ces années :

EVOLUTION CAPITAL RESTANT DU AU 31/12 DE L'ANNEE



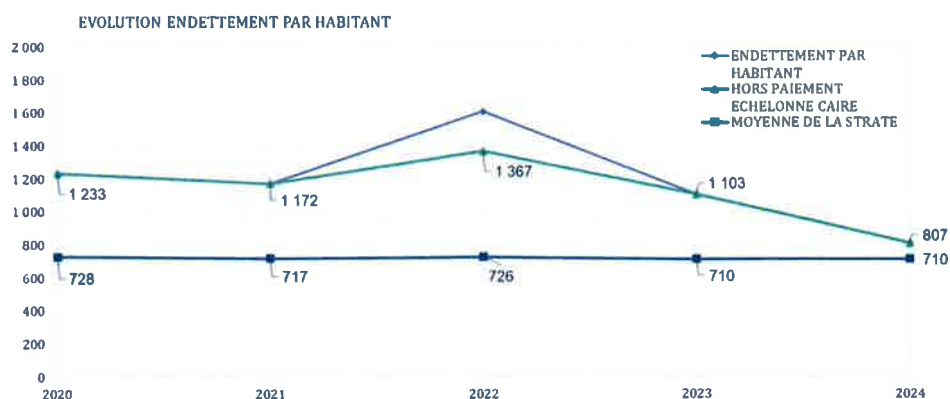
A notre arrivée en 2020, la dette était de 4 827 299 euros, vous voyez l'évolution de l'emprunt aujourd'hui, la dette de la commune s'élève à 3 283 173 euros. Il y a une baisse assez importante, ce qui nous amène à un ratio intéressant, ce qu'on appelle la capacité de désendettement d'une commune.

EVOLUTION CAPACITE DE DESENDETTEMENT EN ANNES (CAPITAL RESTANT DÔ/EPARGNE BRUTE)



Donc, la capacité de désendettement à notre arrivée était de 13 années 51, à la fin de cette année 2024 elle est de 3 années 39. Ces chiffres se passent de commentaire.

Vous avez également ce troisième élément qui montre l'évolution de l'endettement par habitant :



Il était de 1 233 euros par habitant en 2020, il est actuellement à 807 euros, ce qui nous permet de continuer à ne pas avoir recours à l'emprunt en 2025.

Analyse prospective :

Tout ceci nous amène à voir le budget primitif de l'année 2025. J'ai donné les consignes suivantes pour la construction de ce budget :

- maîtriser l'enveloppe globale des dépenses qui augmente certes mais de manière raisonnée notamment du fait de l'inflation mais également de la priorité donnée à la fête des violettes,

- côte investissement, la volonté politique de :

- Poursuivre les travaux dédiés à la préservation du patrimoine avec la dernière phase de la réhabilitation de l'église Saint Grégoire, et le lancement, on espère, des travaux de confortement de la falaise et le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique en vue de la phase 2 des travaux de la falaise et poursuite de la rénovation des voiries communales puisque j'ai souhaité que 300 000 euros y soient injectés chaque année.*
- Poursuivre la trajectoire de la sobriété énergétique en réalisant de nouvelles opérations en faveur de la transition énergétique notamment des audits énergétiques des bâtiments tertiaires, des études pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école primaire qui sera renforcée car celle-ci n'est pas été conçue pour supporter de telles charges, sur le CTM, des ombrières sur le parking de la Ferrage, et le renouvellement partiel de l'éclairage public avec des LED qui vont permettre des économies d'énergie.*
- Embellir la commune pour conserver la deuxième fleur du label « Villes et villages fleuris », poursuivre l'opération d'aménagement du village avec la nouvelle signalétique que nous continuons de déployer, la reprise des poubelles, des bancs, enfin toutes les améliorations que nous pouvons apporter à notre village.*

Madame HERING : vous mentionnez une priorité sur la fête des violettes. A combien s'élève la hausse du budget ?

Monsieur le Maire : l'augmentation est de 10 000€, c'est indiqué dans le ROB (chapitre 011). L'enveloppe concernant la fête des violettes est de 80 000 euros. Les fleurs ont pris un coût terrible.

Monsieur DALCHER : si les fleurs ont pris un coût terrible, le budget aussi. Il ne faut pas oublier que nous sommes en VIGIPIRATE alerte attentat, avec de grosses contraintes en termes de sécurité privée. Nous parlons du budget primitif de 2025 avec une fête des violettes qui a déjà eu lieu, nous avons donc une idée précise des dépenses puisqu'elles ont été engagées.

Fiscalité

	TFPB 2025	TEPNB 2025	THS 2025	Population
Tourrettes sur Loup	22.59%	32.22%	14.55%	4 194
Châteauneuf ¹	26,50%	22,61%	10,92%	3 750
Saint Paul de Vence	22,08%	20,12%	13,27%	3 247
Le Bar sur Loup ¹	19,11%	30,67%	10,42%	2 989
Le Rouret	27,80%	71,80%	16,22	4 219
Saint Jeannet	29,12%	39,82%	15,86%	4 431
Strate 3500 - 5000 appartenant à un groupement fiscalisé FPU (Alpes Maritimes)	/	49,42%		/

¹ Précision : Châteauneuf et Bar-Sur-Loup ont des recettes conséquentes en Attribution de Compensation liées aux entreprises implantées sur leur territoire.

Petite information sur les taxes communales : taxes foncières sur le bâti, taxes foncières sur le non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, il est intéressant de noter que nos taux de fiscalité directe locale restent parmi les plus bas niveaux des communes de même strate dans le département.

Nous allons parler du budget primitif 2025 : les recettes de fonctionnement

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chap	Libellé	TOTAL PREVU 2023	CA 2023	TOTAL PREVU 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution n-1
013	Remb. Charges (personnel, remboursement trop perçu)	14 728	13 030	4 837	8 379	5 649	16,79%
70	Prestations de services	580 000	579 815	645 000	752 666	720 000	11,63%
71	Impôts et taxes	507 000	507 671	500 000	434 623	430 000	-14,00%
711 (M57)	Fiscalité locale	3 854 000	4 056 509	4 455 000	4 529 821	4 565 000	2,47%
74	Dotations / Subventions	365 000	522 787	525 000	478 577	475 000	-9,52%
	Fctva	14 000	12 815	10 000	6 437	10 000	00%
75	Autres produits	321 000	339 399	109 110	117 696	105 000	-3,77%
75	dont libéralités reçues	280 000	262 027	0			
77	Produits exceptionnels		74 064		1 033 009		
	dont cession		72 358		1 031 514		
78	Reprise sur provision	19 440	19 440	15 218			100,00%
042	opération ordre (cession)		10 162	890	890		100,00%
	SOUS-TOTAL	5 675 168	6 135 694	6 265 055	7 362 099	6 310 649	7,3%
002	Excédent fonctionnement reporté	530 832		814 945		1 049 351	28,76%
	TOTAL SF	6 206 000	6 135 694	7 080 000	7 362 099	7 360 000	3,95%

Le chapitre 013 concerne le remboursement lié à l'assurance statutaire des arrêts maladie des agents. N'ayant pas idée des futurs arrêts maladie, nous faisons une cote mal taillée par rapport aux arrêts des années précédentes.

Chapitre 70 : prestations de service, il s'agit des ventes de repas, l'occupation du domaine public, le parking de la Libération, les antennes. Nous restons prudents avec des recettes estimées légèrement inférieures aux réalisées.

Chapitre 73 : impôts et taxes. Recette prévue sur les droits de mutation et la taxe de séjour. Cela reste en cohérence par rapport à 2024. Pour votre information, nous ventilons 250 000 euros pour les droits de mutation et 100 000 pour la taxe de séjour.

Chapitre 731 : fiscalité locale. Ce sont les taxes foncières et les taxes sur les résidences secondaires. Il y aura une revalorisation 1,7 % des bases fiscales de l'Etat qui va nous permettre de prévoir une très légère hausse des recettes par rapport à 2024.

Chapitre 74 : dotations et subventions. C'est la dotation globale de fonctionnement de l'Etat, la dotation de solidarité rurale, la CAF. Ce chapitre restera là encore assez stable par rapport aux réalisations de 2024.

Chapitre 75 : les loyers et la redevance de la crèche. Stabilité également.

Chapitre 78 : en accord avec le conseiller aux décideurs locaux, une reprise de provisions pourrait être effectuée afin d'ajuster le montant des provisions, cela reste à la marge. Cette reprise serait de 600 euros, il est proposé de ne pas prévoir aucune recette sur ce chapitre.

Les dépenses de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES						
Chap	Libellé	TOTAL PREVU 2023	CA 2023	TOTAL PREVU 2024	CA 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	1 620 000	1 539 530	1 700 000	1 670 508	1 880 000
012	Charges de personnel	2 606 000	2 599 368	2 680 000	2 664 526	2 800 000
014	FPIC	110 000	102 041	105 000	111 565	110 000
	Prélèvement SRU	250 000	131 569	230 000	226 176	91 000
	autres versements	5 650	7 186	10 000	36	9 000
65	Autres charges	555 000	551 363	615 000	564 236	575 000
66	Charges financières	95 000	94 874	125 000	124 918	90 000
	dont emprunt le Calre	12 484	11 361	16 326	38 941	13 821
67	Charges exceptionnelles	5 000	300	5 000		5 000
68	provisions	19 350	15 218	20 000		0
042	Dotation aux amortissements	480 000	465 527	450 000	448 387	440 000
	cessions (plus/moins-values)		82 520		1 031 514	
023	Virement à la section d'investissement	460 000		1 140 000		1 360 000
	SOUS-TOTAL	6 206 000	5 589 496	7 080 000	6 841 866	7 360 000
002	Déficit fonctionnement reporté					
	TOTAL SF	6 206 000	5 589 496	7 080 000	6 841 866	7 360 000

26

Chapitre 011 : charges à caractère général. Ce chapitre augmente d'environ 9% par rapport aux réalisations de 2024. Nous prenons en compte l'augmentation des fluides et des matières premières. La principale hausse de chapitre est liée au budget éducation, avec le nouveau marché à venir de la restauration scolaire avec forcément une augmentation du coût des denrées alimentaires, une capacité d'accueil accrue en périscolaire et en accueil de loisir de plus 100 000 euros et le coût de l'électricité. Voilà pourquoi les charges du 011 augmentent.

Chapitre 012 : il faut prendre en compte le renforcement de certains pôles, ainsi que l'impact de la revalorisation des cotisations employeur qui augmente de 3 points. Pour nous ce n'est pas négligeable puisque cela représente 50 000 euros. Je vous rappelle que la loi c'est 12 points sur 4 ans. Nous avons intégré cette année un agent qui va être mis à la disposition du SIPL qui nous remboursera en contrepartie le coût de cet agent, qui apparaît dans les charges de personnel.

Chapitre 14 : FPIC et SRU, déjà évoqués.

Chapitre 65 : les autres charges. C'est essentiellement la participation aux organismes extérieurs avec une légère hausse par rapport à 2024, notamment due au SIVOM du Pays de Vence. Nous avons eu une belle récompense puisque nous avons obtenu le label pays d'art et d'histoire. Forcément, cela amène à l'embauche d'une personne supplémentaire qui va coûter à la commune 5 000 euros de plus. Il faut augmenter la participation au CCAS de 2 000 euros et le SDIS de 1 000 euros.

Chapitre 66 : charges financières. Elles sont logiquement en baisse par rapport à 2024 grâce au remboursement de l'emprunt relais pour l'acquisition du Domaine du Caire.

Chapitre 7 : charges exceptionnelles. Ce sont les titres annulés sur les exercices antérieurs. C'est une prévision de 5 000 euros.

Chapitre 68 : les provisions. Là encore, à la demande du comptable public, zéro euro.

Chapitre 014 : atténuations de produits, j'en ai déjà parlé.

Chapitre 42 : dotations aux amortissements. Elles sont en baisse par rapport à 2023 et 2024, malgré la mise en place du prorata temporis. En effet, le travail sur l'actif effectué en 2022 avec le service de gestion comptable a conduit à inscrire de nombreuses régularisations d'amortissements en 2023. Ces régularisations ayant été effectuées, le montant des amortissements va retrouver un niveau normal.

Chapitre 23 : virement à la section d'investissement. Nous souhaitons consacrer à l'investissements le report de la section fonctionnement ainsi que les revenus en hausse de la fiscalité locale. Cela va donc nous permettre d'inscrire en virement à la section d'investissement la somme de 1 360 000 euros.

Investissement section dépenses

Deux grands volets : les autorisations de programme et les autres opérations. Voici la liste de toutes les autorisations de programme

N°	OPERATIONS	TOTAL PREVU 2023	DEPENSES 2023	RAR 2023	TOTAL PREVU 2024	DEPENSES 2024	RAR 2024	2025
AP/CP								
11	SECURITE INCENDIE	6 050	6 035		13 700	13 675		23 000
2015-11	TRAVAUX EGLISE	150 000	126 719		730 000	593 309		500 000
2015-16	PLU	140 000	37 296		30 500	18 510		25 500
2017-01	EXT. VIDEOPROTECTION	40 000	26 402		35 000	989		35 000
2017-02	SECURISATION DE LA FALAISE	98 000	81 348		270 000	4 368		300 000
231	CIMETIERE	0	0		0			41 000
202101	DOMAINE DU CAIRE	0	0		0			20 000
202301	REORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX	22 000	964		7 000	4 127		3 000
2020-01	REHABILITATION DE LA VOIRIE COMMUNALE	388 985	297 446		322 500	97 428		660 000
202201	REHABILITATION CHATEAU MAIRIE	40 000	0					
202401	TRANSITION ENERGETIQUE	0	0	0	57 500			12 500
201902	SOCIAUX	0	0		150 000	150 000		150 000
202501	TRAVAUX SALLE DES FETES							30 000
	SOUS TOTAL AP	885 035	576 210	0	1 616 200	882 405		1 800 000

- la sécurité incendie : une enveloppe de 23 000 euros, pour le système incendie de la commune.
- les travaux de l'église : 500 000 euros,
- le PLU : 25 500 euros,
- la vidéoprotection : 35 000 euros,
- la sécurisation de la falaise : 300 000 euros,
- le cimetière : 41 000

Montant AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Somme des CP
99 000 €	33 000 €	500 €	4 500 €	0 €	0 €	41 000 €	10 000€	10 000€	99 000 €

Monsieur DALCHER : ci-dessus le tableau de l'Autorisation de Programme du cimetière qui sera joint au document préparatoire du budget primitif. Je vous confirme qu'en tout état de cause, les crédits de paiement pour 2025 au titre de cette autorisation de programme seront de 41 000 euros. La projection en l'état, c'est 10 000 euros en 2026, 10 000 euros en 2027, portant ainsi l'autorisation de programme totale, depuis 2020, à 99 000 euros. Si voulez bien prendre note, en tout cas, de ces éléments, qui seront évidemment inscrits dans le rapport de présentation du budget primitif 2025.

Monsieur le Maire : sur le document que vous avez page 34 « Consolidation de la falaise », pour 2025, il a été noté 600 000 euros, c'est une erreur. C'est 300 000 euros pour 2025 et 865 000 euros pour 2026.

Monsieur BOUX : où en sont les travaux de la falaise ? Cela ne cesse de reculer chaque année.

Monsieur DALCHER : vous n'avez pas tout à fait tort. Nous pourrions constater au moment du vote du budget primitif qu'au regard des réalisations, l'autorisation de programme se décale. Elle se décale, pourquoi ?

Programmer des travaux, c'est bien. Mais savoir le faire sur des propriétés qui ne sont pas celles de la commune, cela devient compliqué, même s'il y a une problématique de risque. Depuis un peu plus de 24 mois, nous avons identifié plus de 160 propriétés, nous avons fait faire un référé préventif des maisons qui sont établies sur le front de la falaise, jusqu'à la place Maximin Escalier pour éviter toute problématique.

Nous avons négocié avec les services de l'Etat la possibilité de faire des travaux d'urgence, sans avoir recours à la déclaration d'utilité publique. Cela a pris presque un an. Donc, je suis en situation de vous annoncer qu'en l'état, aujourd'hui, pour 2025 nous allons engager la consultation de travaux pour la phase de mise en sécurité, pour les compartiments pour lesquels le risque est le plus élevé, et pour lesquels l'Etat nous a autorisé à nous passer de l'accord des propriétaires. Ce qui n'exclut pas le fait que, évidemment, tous les propriétaires seront informés.

Ces travaux auront lieu en 2025. Parce que nous sommes dans un pays formidable et qu'il faut faire attente à toute une série de chose. Ils ne pourront avoir lieu qu'à la période automnale, hors période de nidification, de la flore, des chiroptères, notamment de la faune.

Cette année, nous allons également dédier une partie de ces crédits à l'engagement d'un marché d'assistance juridique et foncière pour la déclaration d'utilité publique. Il y a 84 compartiments à traiter Monsieur le Directeur Général ?

Monsieur le DGS : en tout, il y a 92 compartiments

Monsieur DALCHER : oui 92 à traiter. Au-delà des 9 que nous ferons en travaux dits d'urgence sur arrêté de police, plus précisément arrêté du maire au titre des pouvoirs de police, accepté tel que par le Préfet, nous aurons à exproprier, ou en tout cas requérir la déclaration d'utilité publique d'abord, puis à négocier avec les propriétaires concernés les autorisations d'occupation du tréfonds pour pouvoir créer les ouvrages d'ancrage, ou ne serait-ce qu'obtenir de leur part l'autorisation de venir chez eux, en pied de falaise ou sur la falaise, pour aller déroquer. Sans cela, nous ne savons pas faire. Et ce, nonobstant le fait que, Monsieur BAGARIA qui est présent dans la salle en attestera également, le PPR Mouvement de terrain identifie le socle de la falaise comme étant dans une situation de risque.

Vous pourrez dire, effectivement, que depuis la prescription du PPR-MT, jusqu'à cette année, qui va connaître le démarrage opérationnel, il s'est passé beaucoup de temps. Ce que je puis vous dire, c'est qu'en tout cas, pour ce qui nous concerne, sans préjudice de ce qui a été fait avant, et ce n'est pas une critique, nous n'avons pas ménagé nos efforts pour pouvoir aboutir à un démarrage d'opération sur ce mandat. Ce sera le cas au mois d'octobre de l'année prochaine. Je ne l'ai pas précisé, mais c'est pour deux mois que nous pouvons travailler, en octobre et novembre, et une petite partie de décembre. Nous ne pourrons travailler ni au printemps ni en été. Le reste des travaux devront être programmés en période automnale. Voilà ce que je pouvais vous dire.

En ce qui concerne le cimetière, vous aurez le rapport de présentation du budget primitif 2025, bien sûr l'autorisation de programme du cimetière avec le tableau et une proposition à soumettre au vote de crédit de paiement pour 2025 à hauteur de 41 000 euros.

Monsieur le Maire : sur le cimetière, c'est essentiellement la récupération des concessions échues ou abandonnées. Il y a une cinquantaine dans l'ancien cimetière et il faut les récupérer, parce que de toute façon, tout s'effondre.

- Domaine du Caire : 20 000 euros, pour le débroussaillage essentiellement.*
- Réorganisation des services municipaux : 3000 euros*
- Réhabilitation de la voirie communale : 660 000 euros. Peut être une explication sur les 660 000 euros. C'est effectivement 300 000 euros de travaux par an, c'est le report 2024 puisque nous sommes passés par un marché. Ce sera bien 300 000 euros.*

Monsieur DALCHER : cela rentre dans le programme triennal qui avait été établi. La projection triennale de la réfection des voiries, qui a commencé à recevoir un début d'exécution fin 2023. Puis en 2024, là, nous sommes dans le continuum. Nous sommes dans la continuité de ce qu'il était prévu de faire.

- Transition énergétique : 12 500 euros*
- Sociaux : ce sont les 150 000 euros que nous versons à MFP-*
- et les travaux de la salle des fêtes : 30 000 euros. Il faut absolument que nous arrivions à changer les portes et les fenêtres, parce que cela est vraiment très problématique.*

Sur les autres opérations, dans cette section d'investissement,

- logiciels et du matériel informatique : 60 000 euros*
- économie d'énergie : 5 000 euros*
- patrimoine : 1 000 euros*
- travaux écoles : 101 000 euros*
- aménagement du village : 109 000 euros*
- travaux sur les bâtiments communaux*

- achat de deux véhicules
- les travaux sur le parking
- acquisition ventes foncières

Je ne suis pas allé dans le détail sur les autorisations de programme qui ont été un peu modifiées. Avez-vous des questions ?

Monsieur DALCHER : juste une précision, nous sommes en phase rapport d'orientation budgétaire. Par rapport au schéma de détail des autorisations de programme, ce que nous avons acté aujourd'hui, c'est le fait que nous allons continuer de faire des autorisations de programme avec les thématiques et les crédits cibles.

Madame HERING : je n'ai pas de question à poser sur les autorisations de programme mais sur les recettes prévisionnelles de subventions (Annexe 8). Nous avons un montant estimé de la Fondation du Patrimoine pour l'église de 50 000 euros, reste à percevoir 50 000 euros. Et rien estimé à recevoir en 2025, donc ce sera en 2026 ?

Monsieur le Maire : nous avons lancé la souscription aujourd'hui.

Monsieur DALCHER : Il ne serait pas raisonnable, à notre sens, avec une estimation qui serait de l'ordre de l'approximation, de prévoir une recette dès cette année. Comme vous le savez, ce n'est pas parce que la recette de subvention n'est pas prévue au budget, qu'elle ne peut pas être encaissée. Puisque le cadre juridique a été clarifié, avec la Fondation du Patrimoine, nous pouvons le faire, mais nous préférons rester prudents. C'est la proposition que nous vous faisons. Maintenant, si vous souhaitez qu'on inscrive des recettes de subvention de cet ordre-là, je suis à votre écoute.

Monsieur le Maire : il est vrai qu'à la première souscription, les Tourrettans avaient été très généreux.

Monsieur BOULX : serait-il possible de détailler deux lignes supplémentaires par rapport au tableau des investissements ? Les travaux des écoles et les travaux d'aménagement du village ?

Monsieur le Maire : dans le village, il y a toute la signalétique, les bancs ...

Monsieur DALCHER : l'immobilier urbain. Pour l'école, 40% de l'enveloppe servira au changement de la PAC de l'école maternelle C'est une dépense d'investissement qui ne sera pas forcément reconduite l'année d'après. Je laisserai Monsieur le Maire intervenir sur les projections possibles des dépenses sur l'aménagement du village.

Monsieur le Maire : pour les écoles, j'ai le détail :

- 41 000 euros pour la PAC de l'école maternelle,
- 40 000 euros pour le renforcement de la toiture,
- 3 000 euros pour le remplacement de la pompe chaudière de l'école élémentaire,
- 500 rajout d'un haut-parleur dans la cour de l'élémentaire,
- 5 000 euros pour la réhausse de la grille dans la cour de l'école suite à un rapport sur la sécurité des enfants
- 2 000 euros pour la mise en conformité SSI PMR,
- 1 000 euros pour refaire le grillage arrière de l'école maternelle,
- 900 euros pour la VMC de la bibliothèque de l'école maternelle,
- 1 980 euros pour changement de porte cuisine du local matériel
- 2 500 euros porte cuisine local matériel

Nous avons déjà un total de 97 000 euros et vous avez également du matériel pour les écoles.

Pour l'aménagement du village, il y a une trentaine de lignes. Je vais vous donner les essentiels :

- jardinières, espaces verts, plantes pérennes : 5 000 euros,
- espaces verts de la salle des fêtes, du jardin des Justes : 5 000 euros
- lavoirs du village : 20 000 euros, il faut les refaire, surtout les étanchéifier pour la mise en eau et les mettre en circuit fermé afin que l'eau ne soit pas gaspillée,
- matériel et outillage : 8 000 euros,
- signalétique du centre ancien et élargissement au périmètre proche : 6 000 euros
- dispositif de blocage des conteneurs d'ordures ménagères, notamment dans le quartier des Valettes où il y a beaucoup de sangliers qui renversent les poubelles : 5 600 euros,
- végétalisation du parking de la maternelle et de la rue de la Bourgade : 5 000 euros,
- rachat de 12 bancs pour le village : 4 000 euros, une partie a déjà été achetée,
- reprise du terrain de pétanque : 1 500 euros
- aménagement du local poubelle avec un agrandissement car nous avons une grosse problématique poubelle : 30 000 euros.

Avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal prend acte**

FONCIER

Ordre du jour n°2 : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune - Exercice 2024
2025/05

Monsieur le Maire : Monsieur le Premier Adjoint je vous laisse la parole puisque c'est votre délégation.

Monsieur DALCHER : merci Monsieur le Maire. Vous avez reçu l'annexe. Avez-vous des remarques, questions, observations ? Pas de questions ? Pas de remarques ?

Il y a une forme de discordance entre ce bilan et celui que vous avez en annexe qui comporte trois lignes et les éléments financiers que nous venons de voir dans le cadre de la rétrospective financière. Effectivement, les actes de cession passés en 2024, il y a celui de la CASA pour 940 000 euros en novembre dernier, je n'y reviendrai pas, et les locaux d'habitation en fort mauvais état impasse de l'hôpital pour 90 000 euros.

Par ailleurs, il y a eu une cession de délaissé route des Valettes, délaissé de l'ancien chemin de fer pour 12 375 euros. Ces sommes ne figureront pas dans le compte administratif pour la seule raison que les écritures comptables n'ont pas été réalisées, mais pour autant, elles ont bien été perçues par la commune. Elles intégreront donc les comptes 2025.

Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de questions, je propose donc de prendre acte du bilan des cessions 2024, sachant qu'il n'y a pas eu d'acquisition.

⇒ **Le conseil municipal prend acte**

DEVELOPPEMENT DURABLE

Ordre du jour n°3 : Lutte contre dépôts sauvages – Appel à Manifestation d'Intérêt – Région Sud - Autorisation
2025/06

Monsieur le Maire : je vais passer la parole à Madame PIERRAT Adjointe au Maire déléguée au développement durable.

Madame PIERRAT : cette délibération concerne la lutte contre les dépôts sauvages, Vous avez vu, à Tournettes, comme dans beaucoup de villes de France, l'accroissement des incivilités, aussi bien autour des points d'apport volontaire qu'en milieu naturel, portent atteinte à la sécurité publique et à l'environnement. Bien que la commune mène régulièrement des actions citoyennes de nettoyage, cela s'avère insuffisant.

Région Sud, consciente de tous ces problèmes, nous offre tous les ans, justement, par l'opération « Nettoyons le Sud » une aide pour nettoyer la commune. Elle offre également aux collectivités la possibilité de bénéficier de l'accompagnement gratuit d'un bureau d'études pour la rédaction d'un plan de lutte contre les dépôts sauvages, intégrant des mesures de prévention, de communication, de résorption des dépôts et de verbalisation. La commune souhaite donc candidater par le biais de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancée par la Région, qui comprend, outre le financement du bureau d'études, une aide à l'investissement d'un montant de 15 000 euros par projet ce qui permettrait à la commune de se doter de matériel nécessaire à cette lutte.

Une fois le plan d'actions défini avec l'aide du bureau d'études financé par la Région, Monsieur le Maire investit des pouvoirs de police administrative pour réprimer le fait de déposer illégalement des déchets, proposera au conseil municipal un panel de sanctions administratives. Monsieur le Maire propose donc au conseil de prendre acte de la volonté communale de s'engager dans un programme de lutte contre les dépôts sauvages.

Monsieur le Maire : il faut qu'on arrive à se faire aider. Nous avons deux grosses problématiques, la piste du Mounard, sur laquelle des professionnels viennent déverser leurs gravats, et un SDF dans le bas du vallon, avec le syndrome de Diogène. Nous allons réagir, mais c'est vrai que cela ne sera pas du luxe de pouvoir être aidé.

Madame HERING : y-a-t 'il des caméras ?

Monsieur le Maire : oui, sauf qu'il faut les prendre sur le fait.

Madame PIERRAT : il faut un flagrant délit, ce qui est compliqué.

Monsieur le Maire : avez-vous des remarques ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

Ordre du jour n°4 : Identification et stérilisation des chats libres sans propriétaires – Fondation 30 Millions d'Amis – Convention - Campagne 2025 – Autorisation 2025/07

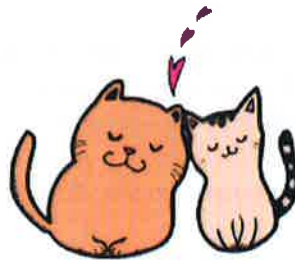
Monsieur le Maire : je passe à nouveau la parole à Madame PIERRAT.

Madame PIERRAT : cette délibération, c'est pour conclure une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis, comme depuis plusieurs années. Cette année, plusieurs îlots de chats errants ont été signalés par les administrés. Il s'avère donc nécessaire de contrôler leur reproduction. Au travers de cette convention, la Fondation 30 millions d'amis s'engage à prendre en charge 50% des frais engagés par la commune pour la stérilisation et l'identification des chats sans maître, suivant le barème qu'elle a fixé et inscrit dans la convention.

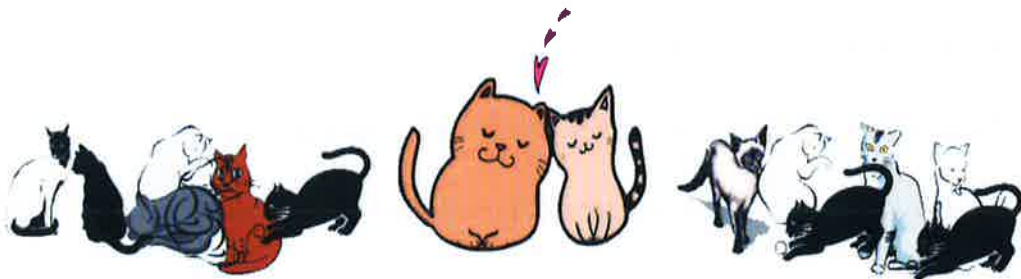
Pour sa part, la commune a pour obligation de prendre en charge la capture de ces chats libres, le transport chez un vétérinaire pour leur stérilisation et leur identification, de relâcher les chats sur le site où ils ont été prélevés, une fois stérilisés et identifiés, et d'informer les administrés des jours, heures et lieux de capture. La population des chats concernés pour la campagne 2025 a été estimé à 40 individus.

Evaluation de la prolifération féline

GESTATION 52-65 jours



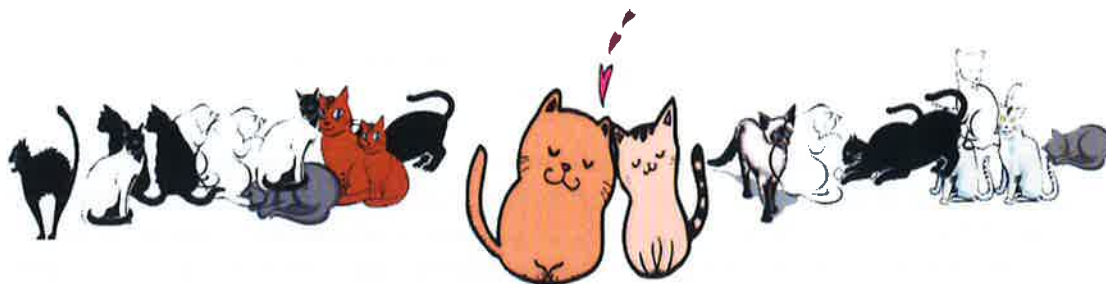
🟢 1ere ANNEE



3 PORTEES = 12 CHATONS

🟢 2eme ANNEE: POSSIBILITE = 144 Chats

🟢 3ème ANNEE: POSSIBILITE + 1.728 Chats



🚧 4ème ANNEE: POSSIBILITE : 20.736 Chats

Monsieur le Maire : je vous demande d'autoriser la signature avec la Fondation 30 millions d'amis et de m'autoriser à signer à la convention. Avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**Ordre du jour n°5 : Loi « Climat et résilience » - Mise en oeuvre opérationnelle - Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols
2025/08**

Monsieur le Maire : cette délibération est importante. Aussi importante que le ROB que nous venons de voir, sur la loi « climat et résilience » avec un rapport local de suivi de l'artificialisation des sols.

En fait, la lutte contre l'artificialisation des sols est devenue une cause nationale. Et c'est une cause qui entre dans la lutte contre le dérèglement climatique. Alors, cette loi, peut-être que vous la connaissez, elle a un objectif très ambitieux, puisqu'elle veut atteindre le « zéro artificialisation nette » des sols, ce qu'on appelle la loi ZAN, d'ici 2050.

D'ici 2050, elle met en place un certain nombre de cibles intermédiaires, notamment la mise en place de la réduction de la moitié de la consommation des espaces naturels, forestiers ou agricoles sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente. C'est là, où cela devient compliqué, car aujourd'hui c'est une obligation pour les communes de l'appliquer.

Tourrettes n'ayant pas encore de PLU, c'est l'Etat qui se charge d'élaborer ce rapport de suivi. Fin février, nous avons reçu un premier rapport local triennal de suivi de l'artificialisation des sols au titre de l'année 2024 qui couvrait la période de 2011 à 2022. Au terme de ce rapport, notre consommation d'espaces naturels est évaluée à 25,5 hectares pour la période de 2011-2021. Donc pour ces dix années, l'Etat a estimé que nous avons consommé 25,5 hectares.

Vous vous souvenez, en juin 2022, nous avons délibéré sur le PADD, dans lequel nous avons déjà réfléchi là-dessus et avons notifié une consommation de 27,2 hectares. Nous étions à peu près en phase avec les chiffres de l'Etat. Cela veut dire que si nous avons 25 hectares, il fallait diviser par 2 la potentialité de construction sur la commune pour les années à venir.

Problème, l'Etat a mis en place une nouvelle méthodologie. Donc, depuis 2024, cette nouvelle méthodologie nous a rabaisé l'évaluation de la consommation d'espaces naturels entre 2011 et 2021 à 16,9 hectares. Or, depuis 2021, nous avons déjà consommé près de 6 hectares.

C'est, là encore, un élément qui va venir évidemment contraindre notre PLU. Nous avons la possibilité de débattre sur ce sujet, aussi si vous avez des questions à poser, faites-le car nous nous devons en prendre acte, approuver ce rapport et surtout nous engager à poursuivre les efforts. Peut-être que Monsieur le Premier Adjoint, qui a suivi ce dossier, pourrait nous donner des précisions.

Monsieur DALCHER : j'ai déjà dit un certain nombre de choses en commission de révision du PLU. Je suis au regret de constater que l'Etat a pris le pouvoir. Comme pour la loi SRU, il applique indistinctement un dispositif, qui, encore une fois, pour autant louable qu'il soit, rentre ou intègre des objectifs de développement durable, de consommation d'espaces et de lutte contre le dérèglement climatique. L'Etat fait le comptable aujourd'hui. On compte les mètres carrés comme compte un épicier.

Pour être tout à fait clair, derrière cette approche technocratique, disons les choses, qui est souhaitée, voulue, qui correspond aux objectifs définis par notamment la loi « climat et résilience », cette démarche, en particulier pour le village, comporte des conséquences qui sont drastiques. Cette loi met en jeu, ou remet en question, le schéma de développement du village, en tout cas celui que nous avons constaté les uns les autres. Cela remet en cause de manière très claire les capacités de développement de la commune. Quand j'évoque la question des capacités de développement, ce sont les capacités de construction.

Comme nous sommes dans un pays formidable, je pourrais vous raconter une petite histoire. Mardi, au Sénat, une proposition de loi a été examinée en première lecture par la Haute Assemblée, qui s'appelle la loi Trace. Cette loi, c'est important de le dire, c'est le Sénat qui l'a approuvée en première lecture, puisque c'est l'Assemblée des territoires, qui procède des collectivités territoriales. Les principales mesures adoptées en première lecture par la Haute Assemblée, portent modification de la loi « climat et résilience », portent un principe de recul à 2034 de l'objectif de réduction à 50% de l'artificialisation, et indiquent que ce schéma doit d'abord être prise en compte par les documents de planification « supérieurs » au PLU, c'est-à-dire le SRADDET, le SCOT et enfin le PLU.

Cette loi porte également report des dates butoir 2030, comme évoqué par Monsieur le Maire, mais également 2050, pour les communes dotées de PLU approuvé à ce jour, qui ont obligation de se mettre en conformité au plus tard 2027. Et enfin, un point porté par le Sénat qui nécessite un questionnaire, je vous le livre tel qu'il a été approuvé, c'est de noter que pendant 15 ans, les terrains qui seront affectés à des projets de logements locatifs sociaux ne seront pas décomptés dans l'enveloppe communale dès lors que la commune est carencée au titre de la loi SRU. Je vous laisse le soin d'apprécier.

Je reviens sur l'item précédent, à savoir les communes carencées et non décotées de l'artificialisation pour des terrains qui seraient affectés et construits pour de la construction locative sociale. Parce que l'Etat vous dit en même temps que vous ne devez pas consommer plus d'espaces, et que vous êtes de mauvais élèves. Il y a un certain nombre, dans les Alpes-Maritimes, de communes mauvaises élèves, au titre de la loi SRU.

Je pense à la commune de Mandelieu en particulier, qui prend une majoration et dont le maire Sébastien LEROY s'est largement exprimé dans les médias sur la situation de sa commune. C'est quand même considérablement paradoxal de ne pas consommer de l'espace

et de construire en même temps. Comme vous le savez, on est carencé, et on vous majore. Doublés, triplés, quadruplés, quintuplés, voilà. Clairement, on marche sur la tête.

Nous n'avons plus, mes chers collègues, la marge de manœuvre que nos prédécesseurs ont eue. C'est comme cela. Nous sommes des élus de la République, nous respectons les lois de la République, mais cela nous n'interdit pas de dire parfois le bien ou le moins bien que nous nous pouvons en penser.

Une petite dernière chose, quand la loi « climat et résilience » nous dit 50% de moins, nous sommes à 0 en 2050. Je peux comprendre, c'est simple. Mais quand la loi ne définit pas les modalités de calcul de la consommation de l'espace... La loi est du 21 août 2021. Les fascicules d'interprétation de loi, je ne vous parle pas de décrets ou de circulaires, ont été faits par le CEREMA et ont été publiés en décembre 2024. Et nous, nous devons faire des bilans sur la consommation d'espaces avec loi dont on ne nous donne pas le mode d'emploi.

Cela va bien que ce soit à la DDTM de faire le bilan aujourd'hui. Le rapport c'est celui qui vous a été présenté. Voilà la situation très factuelle dans laquelle nous sommes.

Voilà ce que je pouvais dire Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : avez-vous des remarques ou des questions ?

⇒ **Le conseil adopte à l'unanimité**

RESSOURCES HUMAINES

**Ordre du jour n°6 : Tableau des effectifs – Complément à la délibération du 16 janvier 2025 – Approbation
2025/09**

Monsieur le Maire : nous repassons une délibération du 16 janvier dernier qui a été retoquée par le contrôle de la légalité parce que nous avons omis d'écrire dans la délibération « que les crédits afférents sont prévus au BP 2025, chapitre 12 »

Monsieur DALCHER : je vous assure que les crédits sont bien dans le budget mais non encore votés.

⇒ **Le conseil adopte à l'unanimité**

**Ordre du jour n°7 : Mise à disposition d'un agent communal – SIPL – Approbation
2025/10**

Monsieur le Maire : comme je vous l'ai dit, tout à l'heure, dans la présentation, un agent qui avait demandé une disponibilité a souhaité revenir au sein de la collectivité. Il y avait une nécessité pour le Syndicat Intercommunal Pont du Loup d'avoir un agent qui puisse travailler, à spectre large, puisqu'aujourd'hui, c'est toute l'administration de la commune qui gère les finances, la RH et le technique du SIPL. Donc il nous a paru intéressant, au vu du

profil de l'agent, de la mettre à disposition du SIPL, qui en est ravi. C'est une bonne chose qui permet d'autonomiser ce syndicat et d'avancer sur cette volonté que nous avons de travailler ensemble. Je vous demande donc d'approuver cette mise à disposition, sachant que le coût sur le chapitre 012 est contrebalancé du fait que le SIPL va nous rembourser.

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité.**

Je n'ai pas reçu de questions du groupe Tourrettes 2020-2026.

Evènements sur la commune

- 1^{er} avril – Palais préfectoral – Signature Labellisation Pays d'Art et d'Histoire

Nous nous revoyons le jeudi 10 avril 2025 à 18h, ici même, pour le budget primitif.

Chers collègues, je vous remercie beaucoup pour cet échange que nous avons eu depuis 18h.

Monsieur le Maire clôture la séance à 19h49

Le Maire



Frédéric POMA



La Secrétaire de séance



Nathalie VALGELATA-DALCHER